

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 octobre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DU 156-5° - Secteur « Clichy Batignolles » (17e).- Approbation et signature de l'avenant n°3 de résiliation au traité de concession d'aménagement de la ZAC « Clichy Batignolles ».

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 300-1, L. 300-4, L. 300-5 et L. 300-5-2 ; L. 311-1, L. 311-5 ;

Vu la délibération 2007 DU 50 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 12 et 13 février 2007 approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concerté de « Clichy Batignolles » (17^{ème}) ;

Vu la concession d'aménagement de la ZAC « Clichy Batignolles », signée entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 18 décembre 2007 ;

Vu les délibérations 2010 DF 10 - DU 67 des 8 et 9 février 2010 et 2010 DF 4G – DU 6G portant création de la Société Publique Locale d'Aménagement dénommée « Paris Batignolles Aménagement », ayant vocation à aménager le quartier « Clichy Batignolles » (17^{ème}) ;

Vu la délibération 2010 DU 254 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé l'avenant n°1 au traité de concession signé le 18 décembre 2007 autorisant le transfert du contrat à la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » ;

Vu la délibération 2010 DU 255 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé l'avenant n°2 au traité de concession signé le 18 décembre 2007 ;

Vu l'avenant n°1 audit traité de concession signé entre la Ville de Paris, la SEMAVIP et la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » le 6 octobre 2010 ;

Vu l'avenant n°2 audit traité de concession signé entre la Ville de Paris et la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » le 27 octobre 2007 ;

Vu le projet de délibération 2011 DU 156, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose :

1° d'approuver le résultat de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental du projet et de prendre en considération ledit dossier ainsi que les résultats de sa mise à disposition ;

2° d'approuver la modification de l'acte et du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté « Clichy Batignolles » ;

3° d'approuver un nouveau dossier de réalisation de la ZAC ;

4° d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC ;

5° d'approuver l'avenant n°3 au contrat de concession d'aménagement actuellement en vigueur portant résiliation dudit contrat et d'autoriser M. le Maire de Paris à signer ledit avenant ;

6° d'approuver la conclusion d'un nouveau contrat de concession avec la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » et d'autoriser M. le Maire de Paris à signer ledit contrat ;

7° d'autoriser la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » à déposer une demande de permis de démolir portant sur les parcelles CW30, CW34 et CW35 ;

Vu la délibération 2011 DU 156 1° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le résultat de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental du projet et pris en considération ledit dossier ainsi que les résultats de sa mise à disposition ;

Vu la délibération 2011 DU 156-2° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la modification de l'acte et du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté « Clichy Batignolles » ;

Vu la délibération 2011 DU 156-3° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concerté « Clichy Batignolles » ;

Vu la délibération 2011 DU 156-4° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le programme des équipements publics de la Zone d'aménagement concerté « Clichy Batignolles » ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Paris en date du 24 juin 2010 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'avenant n°3 à la concession d'aménagement « Clichy Batignolles », tel qu'annexé au présent délibéré, portant résiliation de ladite concession, est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit avenant.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée à l'Hôtel de Ville et publiée au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.